

# Commission de l'insertion des jeunes

**22 juin 2023**

## Sommaire

---

<b>Actualités</b>	<b>2</b>
<b>Adoption des deux derniers comptes rendus</b>	<b>3</b>
<b>Point sur le rapport du COJ portant sur « L'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance »</b>	<b>3</b>
<b>Présentation des premiers résultats de l'enquête du COJ sur le « CEJ - Jeunes en rupture »</b>	<b>5</b>
<b>Audition de lauréats d'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles, et en priorité les plus jeunes d'entre eux – volet "Les maraudes numériques" » lancé dans le cadre du PIC :</b>	<b>11</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Le projet « Charly Quest » par Madame Fatma CHOUAIEB, co-fondatrice d'Hello Charly</b></li></ul>	<b>11</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Le projet « Le Déclic » par Monsieur Grégoire MARCILHACY, Chef de projet chez We TechCare</b></li></ul>	<b>13</b>
<b>Conclusion</b>	<b>15</b>

## Actualités

---

### **Antoine DULIN**

Au préalable, je vous remercie d'avoir accepté de décaler notre réunion ce jour en visioconférence alors qu'elle était programmée hier en présentiel au regard de l'évènement du CNR Jeunesse. Le réseau E2C France et l'UNML nous prient d'excuser leur absence.

J'ai eu un échange avec le cabinet du ministre du Travail au sujet de la feuille de route du contrat d'engagement jeune (CEJ) qui tarde à être publiée. J'ai exprimé les regrets du COJ qui a formulé, ainsi que l'IGAS, un certain nombre de recommandations qui ne sont toujours pas traduites en actions. Il y avait également un sujet pour que ces recommandations soient intégrées parmi les mesures annoncées hier par la Première ministre dans le cadre du CNR jeunesse. Cela n'a pas été le cas, il n'y a aucune mesure sur le CEJ, les travaux sont donc toujours en cours. Par ailleurs, j'ai aussi relancé le cabinet au sujet de la rédaction du deuxième appel à projets « Jeune en rupture », car le COJ souhaite donner son avis avant sa publication.

S'agissant du CNR jeunesse, au sein duquel le COJ était représenté par Marie Caillaud ou moi-même, nous avons tenté de porter des sujets évoqués par la Commission de l'insertion des jeunes, notamment dans le cadre de différents ateliers dédiés à l'avenir professionnel des jeunes. Ainsi, la proposition que des temps de découverte des métiers soient organisés dès la 5ème a fait consensus. Le Première ministre a d'ailleurs annoncé cette mesure le 21 juin. D'autres mesures n'ont pas été reprises, pour l'instant. Cependant, Elisabeth Borne a précisé hier qu'un comité interministériel à la jeunesse serait organisé cet automne. Potentiellement, de nouvelles mesures pourraient donc être annoncées. Je précise, sous le contrôle des administrations présentes, que les problématiques budgétaires freinent peut-être les dynamiques de propositions dans le champ de la jeunesse.

Le sujet du mentorat, dans le cadre de l'égalité des chances, a également été abordé. Actuellement, 150 000 jeunes bénéficient de l'accompagnement d'un mentor, ce chiffre devrait passer à 400 000 d'ici à 4 ans. Les jeunes sortant des dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance ou d'un lycée professionnel bénéficieront d'une attention particulière.

Je vous rappelle également que l'Inter-commission à la transition environnementale et les politiques de jeunesse a été installée au sein du COJ. Elle se réunira le 28 juin prochain en présentiel. J'invite les membres de la Commission de l'insertion des jeunes à y participer pour évoquer les enjeux de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes à travers des métiers, nouveaux ou pas, qui se déploient dans le champ de la transition écologique traverse.

### **Romain LECLERC (UNHAJ)**

Je note que la réunion sur la précarité de l'emploi chez les jeunes a été annulée. Je voudrais m'assurer que ces travaux reprendront à l'automne et qu'ils se poursuivront en 2024 afin que nous nous mettions en ordre de marche sur ces deux sujets.

### **Antoine DULIN**

Il me semble que ces sujets sont différents, même si, bien évidemment, des liens peuvent être faits entre ces deux thématiques. S'agissant spécifiquement de la précarité dans le monde du travail, je pense qu'il faut attendre septembre et l'annonce des nouvelles mesures du CEJ. Cependant, rien n'empêche de poursuivre ces travaux et de fixer un calendrier. Je vous rappelle d'ailleurs que Jeanne Péchon souhaite porter le sujet.



## Adoption des deux derniers comptes rendus

---

**Antoine DULIN**

S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose d'adopter ces deux comptes rendus.

*Les comptes rendus sont adoptés.*

## Point sur le rapport du COJ portant sur « L'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance »

---

**Antoine DULIN**

Le rapport final vous a été adressé ce matin. Je vous remercie très sincèrement pour l'ensemble du travail réalisé, de vos propositions d'amendements à la relecture. Je suis ravi de la dynamique qui s'est dégagée au cours des travaux autour de cet enjeu et des 48 préconisations qui structurent ce rapport, dont deux semblent fondamentales : versement pas l'État d'une allocation, au moins égale au montant du CEJ, pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance et l'accompagnement des jeunes par les départements jusqu'à une insertion sociale et professionnelle réussie.

Je précise que le rapport a également été validé par le bureau du Conseil national de la protection de l'enfant (CNPE) qui regroupe les départements et toutes les associations qui travaillent sur le champ de la protection de l'enfance. Le rapport sera donc cosigné et coporté avec le CNPE.

Aujourd'hui, l'enjeu est que vous votiez et que vous incitiez les structures concernées à participer au vote de ce rapport afin que le quorum soit atteint. Le lien de vote est épinglé en haut du chat. Le scrutin sera clos vendredi soir.

Par ailleurs, je rappelle que le titre du rapport n'est pas encore arrêté. Je vous propose de reprendre la citation d'un jeune qui participait à la journée du 18 mars : « Laissez-nous réaliser nos rêves » avec en sous-titre : « L'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance. »

En termes de communication, un communiqué de presse va être rédigé. Anne présentera le rapport à l'occasion des Assises de la protection de l'enfance qui se tiennent à Nantes la semaine prochaine. Le rapport sera également disponible en ligne. Nous comptons sur vous pour le partager largement au sein de vos réseaux respectifs. Je précise qu'il sera accompagné de plusieurs témoignages de jeunes qui ont participé à la journée du 18 mars. Par ailleurs, le 5 juillet, la ministre Charlotte Caubel organise un événement (événement porté par le collectif Cause Majeur !). À cette occasion, nous pourrions lui remettre notre rapport.



**Anniela LAMNAOUAR (REPAIRS! 75)**

Je signale que des annonces plus précises autour de la protection de l'enfance pourraient avoir lieu à l'occasion de cet événement. J'espère qu'elles seront inspirées du travail que nous avons produit.

**Romain LECLERC (UNHAJ)**

Le programme vient d'être publié et le lien d'inscription à cet évènement est sur le tchat.

**Antoine DULIN**

Le dernier aspect à évoquer qui me paraît très important, et qui a été un peu plus original des travaux que nous avons menés au COJ, est tout le travail qui a été fait notamment lors du séminaire du 18 mars et puis des allers retours avec des jeunes sortant de la protection de l'enfance. Nous sommes vraiment partis de situations, de la parole. Nous allons avoir en ligne quelques témoignages, qu'il ne faut pas hésiter à relayer. Et encore merci à tous les jeunes qui, depuis le 18 mars, participent à cette dynamique.



## Présentation des premiers résultats de l'enquête du COJ sur le « CEJ – Jeunes en rupture »

---

### Antoine DULIN

Je cède la parole à Naouel Amar pour une présentation des premiers résultats de l'enquête relative à l'appel à projets CEJ – jeunes en rupture dans les territoires. Cette enquête a été conduite auprès des lauréats et de non-lauréats. Les résultats alimenteront notre prochain rapport et le futur appel à projets. Je précise que ce travail est en lien avec une recherche-action lancée par la Fédération des Acteurs de la Solidarité, et en lien avec d'autres réseaux tel l'UNAF0. Je vous remercie tous d'avoir relayé cette enquête. La présentation vous sera adressée après la réunion.

### Naouel AMAR

Je rappelle qu'il s'agit d'une première exploitation. Merci effectivement aux réseaux d'avoir relayé les deux questionnaires du COJ, ce qui fait que 71 structures ont participé à cette enquête :

- Un premier questionnaire a été adressé aux lauréats : ils sont 45 à y avoir répondu.
- Un second questionnaire concernait les structures qui n'avaient pas déposé de candidature ou bien des structures dont le projet n'a pas été retenues dans le cadre de cet appel à projets (26 y ont répondu).

Quel que soit le questionnaire adressé par le COJ, la majorité des répondants sont des associations (près de 80 %). Les autres répondants sont trois collectivités territoriales, une microentreprise, deux fédérations, un GIP ou un consortium d'acteurs. Globalement, leur objet d'intervention porte surtout sur l'accompagnement vers l'hébergement/logement mais aussi sur l'accompagnement vers l'emploi.

**S'agissant des 45 structures lauréates**, 96 % ont indiqué qu'elles n'avaient déposé qu'un dossier dans une seule région et 4 % dans plusieurs régions (pour ces dernières, nous leur avons demandé de sélectionner la région pour laquelle elles souhaitent s'exprimer). Beaucoup de structures sont issues de la région Occitanie, puis de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la Normandie.

27 % des lauréats soulignent avoir rencontré des difficultés pour répondre à l'appel à projets :

- Sur la période (on rappelle que l'appel à projets a été lancé l'année dernière au début de la période estivale avec un délai de dépôt de dossier court) ;
- Sur la réponse en consortium (par exemple, une structure indique qu'un partenaire s'est désisté à la dernière minute) ;
- Sur l'objet de la candidature (positionnement sur un volet non souhaité par le porteur de projet) ;
- Sur la finalisation rédactionnelle avec de nombreux allers et retours et des désaccords avec les missions locales, etc.

Il convient de noter que ces exemples sont des *verbatim* retranscrits en l'état, ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des réponses obtenues.

73 % des lauréats qui ont répondu à l'enquête du COJ sont membres d'un consortium, dont 42 % sont chefs de file de leur consortium. Majoritairement, les consortiums comptent moins de 5 membres.



Les candidats devaient se positionner sur 1, 2, 3 ou 4 volets (accompagnement à l'insertion socio-professionnelle, logement, mobilité et santé). Très majoritairement, les lauréats ayant répondu à l'enquête se sont positionnés sur les volets « accompagnement à l'insertion socio-professionnelle » et « logement ». Seuls 22 % d'entre eux se sont positionnés sur un seul volet. En revanche, aucun ne s'est positionné sur les 4 volets. Les répondants ont également mentionné d'autres volets sur lesquels ils interviennent, comme par exemple l'accès aux droits pour 18 d'entre eux sur les 45 lauréats concernés.

En termes de public cible dans les projets retenus, 98 % des lauréats interviennent auprès des jeunes sans revenu et éloignés du service public de l'emploi (SPE), 93 % auprès des jeunes sortant de l'ASE et des « jeunes à la rue » et 84 % auprès des jeunes suivis ou anciennement suivis par la PJJ.

82 % des lauréats soulignent qu'ils rencontrent des difficultés dans le repérage et/ou la (re)mobilisation du public :

- L'exigence du critère « jeunes éloignés du SPE »/« jeunes en mode veille » dans l-milo (dans le cahier des charges, il est indiqué que les jeunes qui intègrent le « CEJ – Jeunes en rupture » ne doivent pas être inscrits dans les fichiers de Pôle emploi ni de la mission locale ou ne doivent pas être en contact depuis 5 mois avec le SPE) ;
- Le refus des jeunes à l'égard d'un accompagnement par le SPE (avec une certaine défiance vis-à-vis des structures du SPE) ;
- La procédure administrative,
- L'invisibilité des jeunes et du projet ;
- L'absence d'orientation du public cible par les partenaires ;
- Une difficulté de coordination des acteurs pour l'orientation des publics et le repérage ;
- Le manque de moyens sur certains territoires (territoires larges ou territoires ruraux) ;
- La faiblesse du nombre de jeunes sur certains territoires ;
- La complexité de l'accompagnement avant la signature d'un CEJ qui nécessite en amont un accompagnement éducatif important ;
- La désillusion des acteurs de terrain (« lassitude (..) après des programmes comme la remobilisation des jeunes perdus de vue ou le repérage des jeunes invisibles. Tous appellent de leurs vœux une action qui ne soit plus conjoncturelle, mais structurelle »).

Les lauréats ont également été interrogés pour savoir si les jeunes accompagnés dans le cadre du « CEJ - Jeunes en rupture » s'engageaient dans un CEJ « classique ». Même si beaucoup ont jugé la question prématurée, 66 % répondent « oui » mais une petite part d'entre eux souligne que ce n'est pas le cas pour les publics éloignés du dispositif.

44 % des lauréats de l'enquête indiquent qu'ils ont signé une convention de partenariat avec une mission locale. Pour mémoire, parmi les 45 lauréats qui ont répondu à l'enquête, certains ne sont pas chefs de file, ce qui peut expliquer l'absence de conventionnement avec une mission locale. Des préconisations pour surmonter les difficultés de partenariat ont été formulées, notamment la demande de suppression des 5 mois de veille auprès du SPE ce qui contribuerait à faciliter l'accès des jeunes au CEJ-JR. Par ailleurs, on trouve d'autres préconisations relatives à l'organisation des échanges et du suivi, comme la désignation d'un référent unique en mission locale pour l'ensemble des jeunes inscrits au CEJ-JR ou encore la définition de temps en commun avec les partenaires du CEJ-JR pour échanger sur la situation des jeunes, les points de rupture, les points d'accroche, etc.

Enfin, 78 % des répondants soulignent également qu'ils restent confrontés à des difficultés dans la mobilisation du public (volume d'heures et contenu des activités programmées, engagements à respecter, documents administratifs à fournir, etc.).



**S'agissant des 26 répondants du second questionnaire**, 42 % n'ont pas été retenus par l'appel à projets et 58 % n'ont pas déposé de dossier de candidature. Les raisons invoquées par ces derniers sont :

- Le manque de moyens ;
- La méconnaissance du dispositif ;
- L'inéligibilité de la structure (mentionnée par une collectivité territoriale) ;
- L'inadéquation du projet avec leur champ d'action ;
- Une volonté de s'inscrire en complémentarité des projets lauréats (plutôt que s'engager dans un consortium).

Parmi les répondants dont le projet n'a pas été retenu, 34 % s'étaient positionnés en tant que chef de file. La moitié d'entre eux avaient candidaté sur un seul volet, majoritairement sur l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle ou sur le logement.

56 % d'entre eux ont été informés du motif de non-sélection de leur projet : montant de la subvention insuffisant, candidature retirée par le chef de file du consortium, souhait de se positionner sur plusieurs volets alors que la DDETS n'a retenu qu'un seul volet (la DDETS ayant considéré que les volets « emploi » et « mobilité » devaient être portés par les missions locales).

Sur ces 26 structures ayant répondu à l'enquête, 62 % indiquent qu'elles participent au projet CEJ – Jeunes en rupture (en orientant du public, en formant, en participant à la gouvernance du projet, etc.).

43 % indiquent que leurs publics n'intègrent pas le « CEJ – Jeunes en rupture », dont 31 % précisent qu'ils intègrent plutôt directement le CEJ classique auprès d'un des deux opérateurs.

Pour une future vague d'appel à projets, 65 % des 26 structures ayant répondu à l'enquête envisagent de déposer une candidature. Cependant, elles souhaitent une modification du cahier des charges, à savoir :

- Définir des délais plus longs pour co-construire le projet avec les partenaires, un cadre budgétaire clair et des documents d'éligibilité ;
- Ouvrir l'appel à projets aux collectivités territoriales, missions locales et entreprises ;
- Supprimer le critère de non-inscription à la mission locale ou l'absence de contact depuis au moins 5 mois ;
- Permettre la perception de l'allocation dès l'intégration du jeune dans le dispositif ;
- Pouvoir effectuer ce même travail d'approche avec plus de souplesse et dans une temporalité plus longue et disposer de davantage de supports d'accroche, notamment avec les équipes de prévention spécialisée ;
- S'organiser avec les lauréats du plan investissement compétences (repérage pour la démarche « aller-vers ») ;
- Être davantage sur la promotion de compétences et des *soft skills* ;
- Envisager la possibilité de créer une offre de logement adaptée sans forcément s'appuyer sur l'existant.

Je vous remercie de votre attention. La présentation vous sera adressée après la réunion. Je vous indique également que le travail se poursuit pour la production du 2<sup>e</sup> rapport d'étape sur le CEJ.

**Antoine DULIN**

Je vous propose un temps d'échange autour des résultats de cette enquête. Fait-elle écho aux retours que vous avez de votre côté ?



**Anniela LAMNAOUAR (REPAIRS! 75)**

Je vous remercie pour cette enquête car jusqu'à présent nous ne disposons pas de retour sur le CEJ-JR. En tant qu'alternante à l'Union sociale pour l'habitat (USH), je souligne qu'il y avait une volonté de mobiliser les bailleurs sociaux autour du CEJ : 74 % des CEJ ont un volet insertion autour du logement et les CLLAJ nous ont interpellé sur les freins d'accès au CEJ-JR (notamment sur les moins de 5 mois en mission locale). Il est important d'avoir des résultats assez tôt et de travailler de près avec la DIHAL.

**Romain LECLERC (UNHAJ)**

Globalement, nous nous retrouvons dans les constats qui ont été pointés par les résultats de l'enquête, notamment pour le critère l'absence de contact avec le SPE depuis au moins 5 mois. En effet, nos adhérents doivent suivre un certain nombre de jeunes ; or sur la première année, nombre de structures oscillent entre 5 et 10 % des objectifs, car elles ne parviennent pas à les repérer les jeunes en rupture. Les DDETS ont donc accordé des dérogations pour capter des jeunes qui ont été en contact avec le SPE depuis moins de 5 mois afin de les basculer sur le CEJ-JR. Cette pratique discrétionnaire pose néanmoins question.

Par ailleurs, en tant que représentant de l'Unhaj, je ne comprends pas comment : « envisager la possibilité de créer une offre de logement adaptée sans forcément s'appuyer sur l'existant ». Nous avons également des remontées concernant des problèmes de sécurisation dans le logement dans le cadre de l'insertion par le logement. Nos adhérents parviennent à loger des jeunes lorsqu'existe un volet sécurisation dans l'appel à projets. Le département du Maine-et-Loire a ainsi débloqué une enveloppe de 100 000 euros pour l'hébergement des jeunes au sein de foyers de jeunes travailleurs. Ce dispositif a plutôt bien fonctionné. Nous avons également rencontré des SIAO et des référents jeunes qui suivent des jeunes en rupture du SIAO. Tous disent qu'ils éprouvent des difficultés de repérage sur les territoires et que, par conséquent, ils suivent peu de jeunes n'ayant eu aucun contact avec un SPE depuis moins de 5 mois. Dans ce contexte, je suggère de mettre en place des groupes de travail de bonnes pratiques dédiés au « aller-vers » pour accompagner les SIAO dans cette démarche.

S'agissant de la lassitude évoquée par les acteurs de terrain et les professionnels, nos adhérents nous en ont également fait part. Ils notent également un important turnover des conseillers des missions locales depuis la création du CEJ. Il semble que ce dispositif occasionne de la perte de sens chez ces professionnels.

**Mathilde DEGLAIRE (DIHAL)**

Je rappelle que la DIHAL prend en charge des ETP pour assurer le lien entre les structures accueil/hébergement/insertion et les consortiums d'associations porteuses du CEJ-JR. Cependant, l'appropriation varie selon les territoires et nous comptons de nouveau aborder cette question lors d'un séminaire avec les SIAO qui se déroulera en juillet.

**Grégoire MARCILHACY (WeTechCare)**

Je rebondis également sur la problématique des 5 mois. Nous répondons à des jeunes qui nous contactent via les réseaux sociaux et nous avons des médiateurs qui les accompagnent. Un nombre important de ces jeunes a eu des contacts avec le SPE au cours des 5 derniers mois. Nous souhaiterions donc la mise en place de critères plus concrets. Par exemple est-ce que le jeune a déjà souscrit à des parcours d'accompagnement ? Je précise qu'une grande partie de notre action porte sur l'entretien motivationnel pour inciter les jeunes à retourner vers une mission locale.





### **Une intervenante (Département du Nord)**

De notre côté, nous regrettons que les instances de pilotage et de gestion du CEJ ne soient pas partenariales, alors que cela était le cas dans le cadre de la Garantie jeunes et du dispositif CLAS. Aujourd'hui, l'entrée en CEJ est uniquement pilotée par la mission locale, alors que la Garantie jeunes associait des professionnels du Département. Idem du côté de la DDETS qui convie uniquement la mission locale lors des réunions. Or réunir les acteurs du territoire permettrait de construire un travail partenarial à partir d'une vision plus large. Je souligne que nous cherchons sans cesse à améliorer cet aspect, mais nous n'y parvenons pas. D'autres Départements ont peut-être une expérience différente ?

### **Antoine DULIN**

Sur mon département, ces liens n'existent pas non plus forcément. En revanche, il y a une dynamique de gouvernance au niveau des opérateurs. Je précise que le sujet de la gouvernance sera abordé par le 2e rapport. Pouvez-vous nous préciser ce qu'est le dispositif CLAS.

### **Une intervenante (Département du Nord)**

Le dispositif CLAJ était intégré à la Garantie jeunes. Les commissions locales de suivi de la Garantie jeunes et les commissions départementales réunissaient les partenaires, dont les missions locales. Cette organisation permettait des échanges sur le dispositif. Or elle a disparu avec la mise en place du CEJ.

### **Romain LECLERC (UNHAJ)**

Au sujet du travail partenarial, il semble que l'un des décrets de la Loi Taquet prévoit la création de commissions départementales d'insertion pour les jeunes majeurs. Pôle Emploi, les Missions Locales et les Unions régionales de l'habitat des jeunes devraient y participer. Le travail partenarial pourrait donc se développer dans ce cadre, puisque le chef de file sera le département.

### **Antoine DULIN**

Nous n'avons pas de visibilité sur ce décret, mais une expérimentation de ce type se déroule également avec les comités départementaux de la protection de l'enfance. Cependant, sur la question des jeunes majeurs, la mise en place de France Travail Jeunes devrait permettre de mieux travailler ces enjeux de gouvernance à partir de recommandations que nous pourrions formuler.

La DGEPP peut-elle nous éclairer sur la dynamique de 2e appel à projets ? Par ailleurs, je souhaiterais également des précisions sur le turnover au sein des missions locales qui suivent des CEJ, sujet qui a été évoqué par Romain Leclerc.

### **Léa MAHÉAS (DGEFP)**

Je travaille à la mission accès des jeunes à l'emploi de la DGEFP et notamment sur le CEJ-JR. La recommandation du ministre est de lancer un nouvel appel à projets au début de l'été. Cependant, l'arbitrage n'a pas encore été rendu. Je précise que le délai des 5 mois a bien été pris en compte. Ce critère sera modifié dès le prochain appel à projets.

### **Antoine DULIN**

Merci pour ces précisions. Je rappelle que, suite à notre entretien avec le cabinet du ministre, le COJ souhaite relire l'appel à projets avant sa publication, afin notamment de le présenter en commission pour mieux informer et impliquer les porteurs de projets. Par ailleurs, avez-vous des commentaires à formuler au sujet des résultats de l'enquête présentée par Naouel ?



**Léa MAHÉAS (DGEFP)**

Je rappellerai votre demande, si le calendrier le permet. Concernant les résultats de l'enquête, j'ai noté que beaucoup de projets ont trait au logement, mais ce volet est sans doute lié au champ d'intervention des structures. Les DREETS ont également remonté plusieurs sujets pointés par l'enquête.

**Romain LECLERC (UNHAJ)**

Je m'inquiète que le prochain appel d'offres soit prévu au début de l'été. Nous allons manquer de temps pour nous préparer et pour informer et accompagner nos adhérents. Sur l'importance du volet logement dans l'enquête, je précise que nous l'avons beaucoup relayé au sein de notre réseau. Ceci explique peut-être cela. Par ailleurs, la DGEFP peut-elle partager la liste et la composition des consortiums pour inciter nos membres à y répondre ?

**Léa MAHÉAS (DGEFP)**

Je confirme que l'appel à projets est prévu à l'été 2023. Encore une fois, rien n'est définitif tant que les arbitrages ne sont pas rendus. Par ailleurs, nous ne possédons pas la liste des consortiums, car les appels à projets sont déconcentrés. En revanche, chaque DREEST doit être en mesure de la fournir.

**Antoine DULIN**

Je vous rappelle que nous sommes preneurs de tout retour de bonnes pratiques avant la mise en place du CEJ et sur celles qui se développent aujourd'hui. Nous pourrions ainsi les insérer dans le rapport pour communiquer sur les dynamiques locales.

**Éliane RATELET-MONGELLAZ (Département de la Gironde)**

Je signale que des collectivités ont interpellé le Département de la Gironde sur certains projets. Par ailleurs, des lauréats sont en difficulté avec certains opérateurs du service public.

**Antoine DULIN**

Ces échos nous sont également parvenus. Ces difficultés s'expliquent, parfois, par une compréhension différente entre les missions locales et les associations sur le positionnement de chacun en faveur des jeunes en rupture. J'espère en tout cas que ces questions seront derrière nous, lorsque le rapport sera publié cet automne.

Avant de passer au point suivant, je rappelle à ceux et celles qui viennent de nous rejoindre que le lien pour le vote du rapport est épinglé en haut du chat.



## Audition de lauréats d'appel à projets « Repérer et mobiliser les publics invisibles, et en priorité les plus jeunes d'entre eux – volet "Les maraudes numériques" » lancé dans le cadre du PIC

---

### **Antoine DULIN**

Il nous a semblé intéressant de prendre un peu de temps pour présenter deux projets qui ont été financés dans le cadre du PIC, qui s'achèvera en décembre 2023, et de mieux appréhender la façon dont les outils numériques et les réseaux sociaux (RS) permettent d'aller vers les jeunes les plus éloignés des dispositifs d'insertion.

- **Le projet « Charly Quest » par Madame Fatma CHOUAIEB, co-fondatrice d'Hello Charly**

### **Fatma CHOUAIEB**

Je vous remercie pour cette invitation. Je suis ravie d'être parmi vous cet après-midi. Je suis la co-fondatrice d'Hello Charly, une entreprise sociale et solidaire créée en 2016 et agréée ESUS. Je suis accompagnée de Guillemette Baroukh, responsable du développement d'Hello Charly. Notre champ d'action est celui de l'orientation scolaire et professionnelle afin que chaque jeune soit en mesure de construire, de décider et de choisir son projet de formation, son projet d'emploi et son projet d'insertion. Dès 2019, nous avons reçu le soutien du ministère de l'Éducation nationale pour concevoir une application qui s'inscrit totalement dans les codes et les usages des jeunes pour leur donner envie de s'orienter de façon personnalisée. Depuis janvier 2022, Hello Charly est également lauréat PIC national « repérer et mobiliser les jeunes invisibles via les RS et les maraudes numériques » afin qu'aucun jeune ne soit oublié sur le bord du chemin. Ce dispositif est tout à fait innovant et complémentaire aux dispositifs traditionnels de l'aller-vers, que vous connaissez.

Depuis sa création, Hello Charly a accompagné 500 000 jeunes bénéficiaires, âgés majoritairement de 16 et 25 ans. Les accompagnements peuvent débuter dès l'âge de 12 ans (classe de 5e) et se prolonger jusqu'à l'âge de 30 ans. En 2022, Hello Charly a accompagné 115 000 jeunes sur ses différents programmes, dont 11 000 jeunes en situation difficile : les NEETs et une partie des « invisibles » NEETS. Je précise que notre rapport d'impact 2022 sera disponible dès la semaine prochaine.

Hello Charly propose trois dispositifs. Le premier « Accompagnement orientation » se déploie du collège à l'université et des établissements post-bac, mais également dans les missions locales dans le cadre du CEJ, et au sein des agences Pôle Emploi. L'objectif est de proposer une application d'orientation personnalisée qui permette à chaque jeune de cheminer, dans la durée, pour apprendre à se questionner et à découvrir ce qu'il aime afin d'ouvrir le champ des possibles et de l'aider ainsi à se projeter dans des secteurs d'activité et des métiers auxquels il n'aurait pas forcément pensé. Cette application s'adresse également à la communauté pédagogique. Les enseignants et conseillers sont ainsi intégrés dans le dispositif pour suivre et mesurer la progression de leurs élèves et les épauler individuellement. Quelque 200 établissements, soit 7 000 enseignants, bénéficient de cette application aujourd'hui.

Je reviendrai plus en détail sur les Maraudes numériques qui constituent le deuxième dispositif.



Le troisième dispositif vise à assurer la promotion des métiers et des secteurs d'avenir et des formations dans le cadre de France 2030. L'objectif est d'attirer des jeunes qui vont recruter et de promouvoir auprès de jeunes les opportunités de formation. Nous travaillons avec les OPCO, les fédérations professionnelles et les branches pour délivrer la bonne information aux jeunes afin qu'ils se l'approprient.

S'agissant des Maraudes numériques, je précise qu'Hello Charly est, avec une dizaine d'autres structures, lauréat des Maraudes numériques depuis janvier 2022 avec pour enjeu de s'adresser aux jeunes dans leurs codes sur les RS pour repérer les NEETs et notamment les invisibles et leur proposer une solution d'accompagnement terrain proche de chez eux qui leur correspondent vraiment. Dans le cadre de ce projet national, Hello Charlie compte parmi ses partenaires, le réseau des écoles de la 2e chance et le réseau des missions locales. Nous avons débuté les campagnes de maraudes numériques en avril 2022. Depuis, chaque jour, nous sommes en contact, par téléphone, avec une dizaine de NEETs pour les aider à pousser la porte d'une Mission Locale ou d'une école de la deuxième chance.

*Une vidéo de quelques minutes est projetée.*

S'agissant des Maraudes numériques, je précise qu'Hello Charly est, avec une dizaine d'autres structures, lauréat des Maraudes numériques depuis janvier 2022. Notre enjeu est de nous adresser aux jeunes qui utilisent les RS en empruntant leurs propres codes afin de repérer les NEETs et notamment les invisibles.

Trois grandes étapes sont développées pour y parvenir : les messages, les discussions avec un chatbot, le contact direct par téléphone.

Pour ce faire, nous investissons massivement les RS utilisés par les jeunes (TikTok, Instagram, Snapchat, plateforme de gaming, Twitch, etc.), grâce à des vidéos de jeunes, que nous avons réalisées, et qui partagent leur situation difficile. Nous avons également des collaborations avec des influenceurs. En cliquant sur la vidéo, les jeunes sont mis en lien avec Charly, le chatbot gratuit que nous avons créé. Chaque jeune peut décrire sa situation et exprimer ses besoins et est invité à laisser son numéro de téléphone pour être rappelé par un référent jeune de l'équipe qui va, si le jeune entre dans la cible, l'accompagner vers une solution de proximité proposée par nos deux partenaires. Au total, nous avons réalisé 92 vidéos pour couvrir un maximum de situations pour permettre à chaque jeune d'être interpellé et de se sentir en confiance. Ces vidéos comptabilisent plus 52 millions d'impressions et 320 000 clics. 90 000 jeunes bénéficiaires ont échangé avec Charly depuis avril dernier pour exploiter les ressources offertes par le chatbot. Plus de 50 % expriment le besoin de trouver un emploi, 28 % de construire un projet professionnel et 10,5 % de passer leur permis de conduire. Viennent ensuite des problématiques liées au logement et à la recherche de stage.

Globalement, la majorité des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi ou non scolarisés. Parmi ces jeunes, nous cherchons à cibler les NEETs et les invisibles NEETs. Au total, ce dispositif a permis d'entrer en contact avec 11 600 NEETs (38 % des bénéficiaires). Parmi eux, 7 000 jeunes, soit 60 % des contacts, ont accepté de nous laisser leurs coordonnées et leur numéro de portable. Toute l'équipe tente d'optimiser et d'améliorer les outils que nous avons créés et développés. Au 15 juin, sur les 2 340 jeunes que nous avons identifiés comme NEETs, 2080 ont été redirigés vers une Mission Locale et 260 vers une école de la deuxième chance. Un référent Hello Charly est identifié dans chacune de ses structures. Selon le flux, nous avons un rendez-vous hebdomadaire ou mensuel avec chacun d'entre eux. Les coordonnées des jeunes sont transmises aux référents, charge à eux d'organiser le rappel et le suivi.

Après plus d'un an de fonctionnement, nous constatons qu'Hello Charly est un canal complémentaire à l'aller-vers traditionnel. Il permet de toucher des jeunes souvent isolés chez eux et qui se détournent de l'institution, au sens large, car ils n'ont pas confiance. Nous parvenons également à rétablir le contact avec des jeunes qui ont déjà eu affaire avec l'institution et à les remobiliser pour renouer les liens qui se sont distendus au fil des mois.



- **Le projet « Le Déclic » par Monsieur Grégoire MARCILHACY, Chef de projet chez WeTechCare**

### **Grégoire MARCILHACY**

Le Déclic est également un dispositif lauréat des Maraudes numériques. Notre constat est identique à celui d'Hello Charly et des pouvoirs publics. Aujourd'hui, les RS constituent un canal de communication évident si nous voulons toucher les jeunes et leur présenter des dispositifs. Ainsi, après avoir pris connaissance de nos communications, le jeune peut entrer en contact direct, via *WhatsApp* ou *Messenger* pour échanger avec un médiateur (éducateur spécialisé ou conseiller en insertion professionnelle). Ce dernier va ensuite établir un diagnostic et entamer un travail de remobilisation et d'accompagnement en fonction des besoins exprimés par le jeune.

Deux tiers des jeunes touchés par Le Déclic sont des NEETs, parmi eux 30 % n'ont jamais été inscrits dans un SPE. Ces derniers bénéficient d'entretiens motivationnels et de remobilisation pour les engager à retourner vers un SPE. Grâce aux applications de messagerie, nous pouvons également les relancer afin, par exemple, qu'ils n'oublient pas un rendez-vous à la Mission Locale. L'accompagnement du jeune commence par un accueil personnalisé afin d'installer une relation de confiance. Un diagnostic est ensuite réalisé par le travailleur social. Trois types d'accompagnement peuvent être proposés en fonction du profil des jeunes :

- **Raccrocher** : jeunes qui développent des freins dus à leur situation administrative, à une difficulté de mobilité ou d'autonomie médico-sociale = orientation, prise de contact, entretien motivationnel ;
- **Accompagne en direct** : jeunes qui ne sont pas éligibles au SPE ou qui sont déçus par le dispositif (40 % des cas), nous allons les prendre en charge = technique de recherche d'emploi, partage d'offres/aides et motivation ;
- **Mentorer** : jeunes très autonomes qui ont déjà élaboré un projet, mais qui ne possèdent pas de réseau = accompagnement par des mentors issus de monde de l'entreprise.

Au total, nous avons accompagné quelque 5 000 jeunes, dont 3 200 jeunes dans le cadre de parcours direct et 1 500 jeunes ont été rattachés à des dispositifs de proximité (Missions locales, Réseau Info Jeunes, CIO, Cimade, etc.).

Nous accompagnons essentiellement des jeunes âgés de 18 à 25 ans. Cependant, 10 % des accompagnements concernent des jeunes âgés de 15 à 18 ans à profil « rattaché » et 10 % ont plus de 25 ans. En termes de situation, 64 % des jeunes sont des NEETs, dont 43 % sont inconnus du SPE. Majoritairement, les jeunes qui contactent Le Déclic vivent dans une banlieue défavorisée d'Île-de-France (47 %), dans le Nord et les Haut-de-France (14 %) et dans le Rhône ou en région Auvergne-Rhône-Alpes (7 %).

Les retours des jeunes sont très positifs sur Le Déclic, car le dispositif est facile d'accès, neutre et qu'il propose une écoute humaine et personnalisée.

### **Sonia, médiatrice digitale Le Déclic**

Notre rôle est similaire à celui d'un CIP ou d'un médiateur de rue, car nous faisons du repérage et que nous accompagnons les jeunes en fonction de leur situation. Les médiateurs sont disponibles du lundi au vendredi et les jeunes peuvent les solliciter à tout moment afin qu'ils répondent à toutes leurs questions. Le Déclic est aussi pour beaucoup de jeunes le premier guichet digital de l'emploi. Les médiateurs maintiennent les liens créés avec les jeunes via notamment des messages de relance. Un médiateur accompagne environ 30 jeunes par semaine pour les aider à accomplir leurs démarches vers l'emploi et les orienter vers d'autres parcours, grâce à un travail partenarial de proximité avec les structures institutionnelles et des associations locales.



**Grégoire MARCILHACY**

Aujourd'hui, tout en conservant notre plateforme nationale, nous avons également engagé une démarche de territorialisation de l'accompagnement pour répondre plus finement aux besoins des jeunes en mobilisant tout l'écosystème local autour de lui.

**Antoine DULIN**

Je vous remercie pour ces présentations et ces sujets passionnants. Le PIC s'arrêtant à la fin de l'année, pouvez-vous nous présenter le modèle économique de vos structures et quels retours vous avez des opérateurs ?

**Fatma CHOUAIEB (Hello Charly)**

Si nous sommes aujourd'hui en capacité de toucher des milliers de jeunes, c'est grâce au soutien du PIC et à son appui financier qui nous a permis d'investir les réseaux sociaux et de travailler avec le réseau de partenaires. Aujourd'hui, nous espérons poursuivre notre collaboration avec la DGEFP si elle estime que nos résultats sont au niveau des attentes des dispositifs de l'aller-vers. Parallèlement, nous continuons notre travail avec les collectivités locales et les régions. Hello Charly a vu le jour grâce à un partenariat avec la région Grand-Est. Cette dernière continue de nous soutenir financièrement pour nos actions de repérage des jeunes via les RS et nous avons développé d'autres partenariats avec différentes collectivités et avec Pôle Emploi au niveau local et régional. En revanche, nous ne savons pas si les missions locales, qui sont les premières structures bénéficiaires de nos repérages de NEETs, sont prêtes à nous soutenir financièrement.

**Grégoire MARCILHACY**

Globalement, la collaboration avec les missions locales se déroule bien. Cependant, certaines d'entre elles ne sont pas informées des dispositifs de maraudes numériques et cela freine parfois la prise en charge des jeunes, alors que la réactivité est très importante dans leur cas. En Auvergne-Rhône-Alpes, nous sommes intégrés à tous les CEJ-JR ce qui nous offre une très bonne visibilité auprès d'un grand nombre de structures du territoire.

S'agissant des financements, Le Déclif étant une association, la pérennisation du dispositif reste complexe. Actuellement, nous tentons de contractualiser l'activité région par région, mais ces partenariats sont remis en jeu chaque année. Par ailleurs, les frais de fonctionnement de la structure sont peu pris en charge. Cette situation nuit à la pérennisation et à la consolidation de notre guichet digital.

**Éliane RATELET-MONGELLAZ (Département de la Gironde)**

De quelle façon se concrétisent les liens avec les départements et leurs dispositifs en faveur des publics vulnérables et à quel échelon se tissent-ils ?

**Romain LECLERC (UNHAJ)**

Je vous remercie pour la présentation de ces projets qui sont vraiment très intéressants. Nous travaillons avec les Promeneurs numériques de la CNAF. Est-ce que les plateformes de maraudes numériques, qui se multiplient depuis quelques années, collaborent entre elles ?

**Fatma CHOUAIEB (Hello Charly)**

Pour répondre à la question d'Éliane, nous avons peu de liens avec les départements, bien que nous intervenions aussi sur d'autres dispositifs liés au décrochage scolaire ou à l'accompagnement de jeunes pris en charge par l'ASE. Pour l'instant, nous n'avons pas développé de collaboration avec d'autres plateformes numériques. Un projet a émergé en Normandie avec la Boussole des Jeunes, mais il ne s'est pas concrétisé pour l'instant.



**Grégoire MARCILHACY**

Nous n'avons pas non plus de collaboration avec d'autres plateformes numériques. Notre positionnement est un peu différent du leur, car nous ciblons des jeunes qui ont envie d'échanger directement avec une « vraie » personne sans passer par un formulaire comme le propose la Boussole des Jeunes.

S'agissant des liens avec les départements, comme je le disais, nous cherchons à territorialiser nos actions et nous avons entamé des démarches auprès des régions. Nous avons d'ailleurs quelques rendez-vous avec les ARML pour leur présenter notre dispositif et notamment ceux dédiés aux jeunes les moins autonomes pour leur apporter un premier niveau de réponse.

**Élisabeth LAVERNE (DJEPVA)**

J'interviens au nom du Bureau des politiques de jeunesse de la DJEPVA. S'agissant de la Boussole des Jeunes, son action est complémentaire de celle proposée par les autres plateformes et dispositifs, car la plateforme est facilement accessible et propose une exhaustivité des informations des services mobilisables sur un territoire. Sur la forme, les acteurs intégrés à la Boussole des Jeunes se positionnent dans le cadre d'appel à projets et peuvent ensuite créer leur propre Boussole ou développer des actions pour renforcer leur visibilité sur le site. Nous nous tenons à votre disposition avec l'équipe de la DJEPVA chargée du développement la Boussole des Jeunes.

Par ailleurs, je vous remercie pour ces deux présentations. Nous avons eu l'occasion de suivre Le Déclik dans le cadre du plan mentorat. Dans ce champ également, nous voyons bien que nous avons des complémentarités d'actions en termes de suivi des jeunes. Le numérique introduit des innovations dans la dynamique de l'aller-vers. Cette démarche s'inscrit dans un plan plus large et nous suivons un grand nombre d'associations qui proposent, à travers une opération assez globale de mentorat, le plan « un jeune, un mentor », une diversité d'accompagnements. En ce sens, l'action portée par Le Déclik est très intéressante. Du point de vue de l'administration centrale, ce type d'initiatives doit nous questionner pour faire évoluer les dispositifs et accompagner les dynamiques et les initiatives dont le développement est porté par le numérique.

## Conclusion

---

**Antoine DULIN**

En l'absence de questions supplémentaires, je vous propose de conclure. Une fois encore, je remercie Hello Charly et Le Déclik pour la présentation de leur dispositif. Les documents projetés vous seront adressés rapidement. Je vous rappelle également que le vote du rapport est ouvert jusqu'à vendredi et qu'un quorum d'une trentaine de personnes doit être atteint pour valider le document. Si tel n'est pas le cas, le vote devra être relancé. Je souligne que toutes les administrations peuvent participer au vote. Je compte également sur vous tous pour assurer la diffusion du rapport « L'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance » au sein de vos réseaux.

Aucune réunion n'est programmée en juillet. Nous nous retrouverons donc en septembre. D'ici là, je vous souhaite de très bonnes vacances.

*La séance est levée à 16 heures 10.*

